

Règlement du jeu-concours L'Almanak de Loire-Atlantique 2009

ARTICLE 1

Millénaire Presse, dont le siège social est situé 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes, propose de participer à une opération gratuite dans l'édition 2009 du guide *L'Almanak de Loire-Atlantique*, à paraître le 1er décembre 2008. Cette opération consiste en un jeu-concours sans obligation d'achat.

Pour participer à cette opération, il suffit aux lecteurs de *L'Almanak de Loire-Atlantique* de remplir le bulletin-réponse présent dans le guide ou de le recopier sur papier libre et de le faire parvenir à l'adresse suivante : Jeu-Concours *L'Almanak de Loire-Atlantique*, 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex 1, avant le 31 août 2009, le cachet de la poste faisant foi.

Un tirage au sort, en présence d'un huissier de Justice dûment mandaté à cet effet, parmi toutes les bonnes réponses reçues avant la date limite de participation permettra de départager les gagnants et d'attribuer des lots.

ARTICLE 2

Ce concours est réservé à toute personne physique âgée de plus de 16 ans inclus, domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs permanents ou occasionnels des Millénaire Presse et des sociétés ayant participé à l'opération.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de Millénaire Presse, 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex 1.

ARTICLE 3

Tout bulletin réponse sur lequel seront lisibles les réponses à toutes les questions posées ainsi que les coordonnées du participant sera prise en compte.

Aucun bulletin réponse incomplet, illisible ou raturé ne sera pris en compte.

Le nombre de participations est limité à une seule par opération et par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 4

Le jeu-concours est doté de lots dont la liste est annexée au présent règlement.

La valeur des lots est indiquée à titre indicatif sur la base du prix public généralement constaté à la date de publication du guide, hors promotion et opérations spéciales. Ce prix est susceptible de variation et ne constitue pas un engagement de valeur du lot.

Si les circonstances l'exigent, Millénaire Presse se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Les dotations sont nominatives et ne peuvent pas être attribuées à une autre personne.

Les dotations ne sont pas cessibles et ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contrepartie d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou à l'échange pour quelle cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Aucun document ou photographie relatif aux lots n'est contractuel. Seul le descriptif enregistré aux minutes de l'huissier dépositaire du jeu fait foi.

Millénaire Presse n'assume aucune responsabilité relative à la mise en œuvre des fournitures et des prestations relatives aux lots, l'existence et l'exécution des garanties qui y sont attachées.

ARTICLE 5

Les gagnants pourront être annoncés en toute ou partie dans une édition ultérieure de *L'Almanak de Loire-Atlantique*.

Millénaire Presse préviendra individuellement le gagnant par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin réponse. Ceux-ci auront un délai de deux mois, sauf exceptions, à dater de la réception dudit courrier pour réceptionner le lot gagné, selon la procédure qui leur aura été précisée.

Le gagnant autorise la citation de ses nom, prénom, ville et département de son domicile à des fins commerciales ou promotionnelles sans aucune contrepartie, sauf précision contraire par courrier adressé à Millénaire Presse.

ARTICLE 6

Le règlement complet de ce jeu-concours est déposé chez Maître Jean-Pierre LEVESQUE, SCP LEVESQUE-CALLARD-BREHERET, 1, rue Auguste Saupin, 44120 VERTOU. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande auprès de Millénaire Presse, à l'adresse suivante : Millénaire Presse, 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex 1.

Cette demande devra être effectuée par voie d'écrit. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande et sur la base du tarif d'acheminement à vitesse réduite en vigueur.

ARTICLE 7

Les informations demandées sont indispensables au traitement des participations par l'Almanak de Loire-Atlantique, pour son utilisation interne. En application de la loi du 6 janvier 1978, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et de radiation auprès l'Almanak de Loire-Atlantique, à l'adresse suivante : Millénaire Presse, 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex 1.

ARTICLE 8

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision souveraine de Millénaire Presse sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement, et plus généralement, toute difficulté qui ne serait pas prévue par celui-ci.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son application relèvera de la compétence du Tribunal de commerce de Nantes.

<p style="text-align: center;">ANNEXE AU REGLEMENT JEU-CONCOURS L'ALMANAK DE LOIRE-ATLANTIQUE 2009</p>

Descriptifs des lots

1^{er} prix : Un voyage pour deux personnes en Tunisie, d'une durée minimum de 7 jours/6 nuits, d'une valeur minimum de 450 euros par personne. Séjour souscrit en fonction des dates de départ, auprès d'un tour opérateur.

Dotation comprenant : les vols au départ de la France A/R, le logement en base chambre double, la demi-pension incluant les petits déjeuners et les dîners (hors boissons), les taxes d'aéroport.

Si les circonstances l'exigent, Millénaire Presse se réserve le droit de remplacer cette destination par une autre destination, de même valeur.

Valeur du lot : 900 euros TTC

2° prix : Un Music System Tivoli Audio

Valeur du lot : 890 euros TTC

3° prix : Un an de fleurs, livrées à une seule adresse par le Bouquet Nantais, soit un bouquet par mois (1 seul en juillet-août), soit 11 bouquets dans l'année. Les bouquets seront composés par le Bouquet Nantais.

Valeur du lot : 440 euros TTC

4° au 10° prix : Un exemplaire du livre «Nantes vue du Ciel», éd. Millénaire.

Valeur du lot : 38 euros TTC

11° au 30° prix : Un cours de cuisine, formule «L'Encas», pour 1 personne, à l'Atelier des Chefs, à Nantes (44). Durée de validité : 1 an.

Valeur du lot : 17 euros TTC

31° au 50° prix : Une entrée pour 1 personne à l'Océarium du Croisic (44). Durée de validité : 1 an.

Valeur du lot : 12 euros TTC

Soit 50 gagnants